

Pour diffusion immédiate
Le 15 décembre 2015

Début de l'examen de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

WHITEHORSE — Le gouvernement du Yukon a officiellement commencé aujourd'hui l'examen de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

« La *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* n'a pas subi de révision importante depuis qu'elle a été adoptée en 1996 », a déclaré le ministre de la Voirie et des Travaux publics, M. Scott Kent. « De nos jours, le fonctionnement du gouvernement est beaucoup plus axé sur l'informatique, et dans ce nouveau monde numérique, la gestion de l'information et les questions touchant à protection de la vie privée ont beaucoup évolué au fil des ans. En effectuant un examen approfondi de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, nous nous assurons que celle-ci répondra aux besoins actuels et futurs. »

Certaines des modifications apportées à la *Loi* en 2009 ont établi que celle-ci devait subir un examen obligatoire tous les six ans.

Les Yukonnais auront la possibilité d'en savoir plus sur la *Loi* et de donner leur opinion au cours du processus d'examen puisqu'il y aura d'abord une campagne de sensibilisation qui permettra au public d'acquérir une certaine somme de connaissances, et qui nous donnera l'occasion de recueillir les premiers commentaires de la population. La campagne sera ensuite suivie d'une vaste consultation publique sur les modifications proposées; celle-ci devrait débuter en 2017.

« L'examen de la loi s'inscrit dans le cadre de l'engagement du gouvernement d'avoir une administration publique ouverte, transparente et responsable », a ajouté M. Kent. « L'objectif à long terme est de faire en sorte de doter le gouvernement du Yukon d'une loi moderne qui s'harmonise avec celles des autres administrations canadiennes. »

La *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* a deux objectifs principaux : l'un est d'offrir l'accès à l'information détenue par les organismes publics, l'autre est de garantir une protection adéquate de la vie privée des personnes dont les renseignements personnels sont conservés ou gérés par un organisme public.

Pour en savoir plus :

Consultez la page Web sur la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* ou composez le 867-393-7048.

-30-

Renseignements :

Dan Macdonald
Communications
Conseil des ministres
867-393-6470
dan.macdonald@gov.yk.ca

Alicia Debrececi
Communications
Voirie et Travaux publics
867-667-3146
alicia.debrececi@gov.yk.ca

Communiqué numéro 15-387

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.